



Conges sabbatique apres un cif

Par **mamounad**, le **10/05/2013** à **09:17**

Bonjour
J'ai bénéficié de septembre 2007 à janvier 2009 d'un CIF d'une durée de 40 jours, étalés sur cette période (donc moins de 6 mois en cumul, mais sur une période d'environ 18 mois)
Je souhaite aujourd'hui prendre un congé sabbatique. Le droit du travail stipule qu'il faut une période de 6 ans entre un CIF et un sabbatique si le CIF a été d'au moins 6 mois, mais ne précise pas si c'est sur la période où le CIF a été échelonné ou si c'est le cumul des heures de CIF.
Ai-je le droit de demander aujourd'hui un sabbatique?
Merci de votre réponse
Cordialement
Nadine